

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2168

15 septembre 2011

SOMMAIRE

CRC Luxembourg S.à r.l.	104032	Patcat Investments	104043
Delilah Holdings S.à r.l.	104045	Patron Lagdo S.à r.l.	104064
Elocap Lux S.A.	104045	Peculium Holding S.A.	104044
Fiduciaire Steichen	104043	Permobil S.à r.l.	104032
Goodman Serpentine Logistics (Lux) S.à r.l.	104062	Personec S.à.r.l.	104042
Iona Luxembourg S.à r.l.	104063	PHF S.A.	104044
Monter S. à r. l.	104063	P.K. Inter-Trading	104031
OCM Luxembourg EPOF Meats Holdings S.à r.l.	104018	Poerf Holdco No 1 S.à r.l.	104044
OCM Luxembourg Mars Holdings S.à r.l.	104018	Polychord S.A.	104042
OCM Luxembourg OPPS TI Automotive Holdings S.à r.l.	104027	Ppbat S.à r.l.	104044
OCM Luxembourg POF IIIA S.à r.l.	104028	Pregio S.à r.l.	104044
OCM Luxembourg VOF S.à r.l.	104028	Premium Distribution Holding S.A.	104042
Oeko-Service Luxembourg (O.S.L.) S.A. .	104028	Procap CP S.A.	104045
OI-Games S.A.	104029	Procastor Holding S.A.	104042
OPG S.à r.l.	104029	PwC's Accelerator	104043
Orgavision S.à r.l.	104029	Rara Lux S.A.	104057
Orion Master III Luxembourg S.à r.l. ...	104030	RCIV Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ...	104057
Orion Master II Luxembourg S.à r.l.	104030	REIP P-third S.à r.l.	104058
Oro S.A.	104031	Roturo S.A.	104058
OSL Amerika Sàrl	104031	Rowan Logistics S.à r.l.	104045
O.S. Uelzecht S.à r.l.	104043	Royalty Participations S.A.	104058
Papec S.à r.l.	104043	Rubia Fragrance Group S.A.	104057
Papeterie du Luxembourg S.A.	104031	Sciplay International S.à r.l.	104059
Paradis du Bébé Sàrl	104064	Sciplay (Luxembourg) S.à r.l.	104059
Parkridge Retail Ukraine Goldblat S.à r.l.	104029	Shipbuilding & Technology Holding S.à r.l.	104059
Parkridge Retail Ukraine S.à r.l.	104031	Sintonia S.A.	104059
Patcat Investments	104043	S.I.P. Investments S.A.	104058
		S.I.P. Investments S.A.	104059
		Twist Beauty S.à r.l. & Partners S.C.A. ...	104018

OCM Luxembourg EPOF Meats Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.699.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 10 juin 2011

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- de transférer le siège social de la Société du 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 26A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2011,

- En conséquence les adresses professionnelles de Mr Jean-Pierre BACCUS deviennent également 26A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg;

- de nommer Mme Figen EREN, née le 10 février 1978 à Besançon (France) ayant sa résidence professionnelle au 26A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg comme Gérant de la société avec effet au 10 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM LUXEMBOURG EPOF MEATS HOLDINGS SARL

Szymon DEC

Gérant

Référence de publication: 2011103688/19.

(110117778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

OCM Luxembourg Mars Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.560.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 10 juin 2011

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décide:

- de transférer le siège social de La Société du 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 26A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2011;

- En conséquence les adresses professionnelles de Mr Szymon DEC et de Jean-Pierre BACCUS deviennent également 26A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg;

- de nommer Mme Figen EREN, née le 10 février 1973 à Besançon (France) ayant sa résidence professionnelle au 26A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg comme Gérant de la société avec effet au 10 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM LUXEMBOURG MARS HOLDINGS SARL

Szymon DEC

Gérant

Référence de publication: 2011103689/19.

(110117779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Twist Beauty S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.913.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of June.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Neuheim Lux Group Holding V, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137498, and

- Twist Beauty S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152445,

both here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal on June 20, 2011.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a partnership limited by shares:

Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1. There exists a partnership limited by shares under the name of “Twist Beauty S.à r.l. & Partners S.C.A.”, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles), and by any securityholders’ agreement which may be entered into from time to time between amongst others, all of the shareholders.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities, subject always to the provisions of any securityholders’ agreement which may be entered into from time to time between amongst others, all of the shareholders. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Manager (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty-one thousand one Euro (EUR 31.001,00) represented by thirty-one thousand (31.000) class A ordinary shares (hereinafter, the Class A Shares) and one (1) management share (hereinafter, the Management Share), all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The authorized capital, excluding the subscribed share capital, is set at fifteen thousand Euro (EUR 15.000,00) represented by fifteen thousand (15.000) class B ordinary shares (hereinafter, the Class B Shares and together with the Class A Shares, the Ordinary Shares), with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, to be vested with the same rights and obligations, save as for the specific provisions of the Articles or as defined in any securityholders’ agreement that may be entered into amongst others, all of the shareholders.

The Manager (as defined below) is authorized, during a period of five (5) years from the date of the notarial public deed enacting the Articles, to increase from time to time the subscribed capital by the amount of the authorized capital. These increases of capital may be subscribed and Class B Shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash in accordance with the law and any securityholders’ agreement which may be entered into amongst others, all of the shareholders. The Manager is specifically authorized to proceed with the issuance of such authorized shares without reserving for the then existing shareholders, of whichever class of shares, a preferential right to subscribe for the shares to be issued, except as otherwise set forth in any securityholders’ agreement which may be entered into from time to time between amongst others, all of the shareholders. In addition to the subscribed share capital, there shall be set up a premium account per each class of shares into which any premium amount paid on any share of that class in addition to its nominal value is transferred.

Any share premium paid on the subscription of shares of a given class shall always remain attached to the shares on which it has been paid and shall be reimbursed exclusively to the owners of such shares.

The amount of the premium account of a given class of shares may be used to provide for the payment of any shares of that class, which the Company may redeem, from its shareholders.

The Management Share shall be held by Twist Beauty S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152445, as shareholder with unlimited liability and manager (hereinafter, the Manager).

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles and any securityholders' agreement which may be entered into amongst others, all of the shareholders.

The Ordinary Shares and the Management Share are and shall remain registered shares.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 13 of the Articles and any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between amongst others, all of the shareholders.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 8. Any Management Share held by the Manager is exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

The Ordinary Shares are exclusively transferable in accordance with the provisions of any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between amongst others, all of the shareholders.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders.

Title III. Management

Art. 10. The Company is managed by the Manager. The Manager may only be removed by the unanimous consent of all the shareholders. In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board as provided for in Article 14 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

Art. 11. In dealing with third parties, the Manager shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article and any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between amongst others, all of the shareholders shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board shall fall within the competence of the Manager.

Towards third parties, the Company is validly bound by the signature of the Manager represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

The Manager shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected among the members of its management body or not, either shareholders of the Company or not.

Art. 12. The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The holders of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the managers, directors, officers or executives of the Manager is interested in, or is a director, manager, associate, officer, executive or employee of such other company or firm. Any director, manager, officer or executive of the Manager who serves as a director, manager, associate, officer, executive or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Title IV. General meeting of shareholders

Art. 13. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided in the Articles, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager. Notwithstanding the foregoing, any resolution which conflicts with any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between amongst others, all of the shareholders shall be null and void. General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board.

General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares, provided, however, that all shares are registered shares.

The annual general meeting of the shareholders shall be held on the second Monday of the month of June at 11.00 a.m. CET at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Subject to the approval of the Manager and compliance with any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between amongst others, all of the shareholders, the Articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, unless the Articles provide differently.

Title V. Supervisory board

Art. 14. The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by the Supervisory Board, comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these articles of association, exceed the powers of the Manager.

The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period of one year. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board shall elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication another member as his proxy.

A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established by the Manager who also prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may exclusively be distributed to the shareholders in accordance with the provisions of any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between amongst others, all of the shareholders.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law and by any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between amongst others, all of the shareholders.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the provisions of Article 17, except those related to the legal reserve.

Title VIII. General provision

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law and to any securityholders' agreement which may be entered into amongst others, all of the shareholders for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2011.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the thirty-one thousand and one (31.001) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Neuheim Lux Group Holding V, prenamed	31.000 Class A Shares	EUR 31.000,00
Twist Beauty S.à r.l., prenamed	<u>1 Management Share</u>	<u>EUR 1,00</u>
Total:	31.001	EUR 31.001,00

The amount of thirty-one thousand and one Euro (EUR 31.001,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand six hundred Euro (EUR 1.600,00).

Resolutions of the shareholders

The shareholders have unanimously taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board until the annual general meeting to be held in 2012:

- Mr. Stéphane Bourg, born on October 20, 1973 in Nantes, France, having his professional address at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Marcus Billman, born on May 8, 1957 in Essinge, Sweden, with professional address at 2 Park Street, 1st Floor, London W1K 2HX, United Kingdom;

- Mr. Paul Daccus, born on March 27, 1972 in Leeds, Great Britain with professional address at 2 Park Street, 1st Floor, London W1K 2HX, United Kingdom.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deux juin.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Neuheim Lux Group Holding V, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137498, et

- Twist Beauty S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152445,

toutes deux ici représentées par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé le 20 juin 2011.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société en commandite par actions dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er} . Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination de «Twist Beauty S.à r.l. & Partners S.C.A.», qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts) et par les dispositions de tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu entre, entre autre, tous les actionnaires.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses actionnaires ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y compris par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé ou public, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances, toujours soumis aux dispositions de tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu entre, entre autre, tous les actionnaires. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par décision du Gérant (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à trente et un mille un Euro (EUR 31.001,00) représenté par trente et un mille (31.000) actions de commanditaire de classe A (ci-après, les Actions de Classe A) et une (1) action de commandité (ci-après, l'Action de Commandité) toutes intégralement libérées et d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Le capital autorisé, excluant le capital social souscrit, est fixé à quinze mille Euros (EUR 15.000,00) représenté par quinze mille (15.000) actions de commanditaire de classe B (ci-après les Actions de Classe B et ensemble avec les Actions de Classe A, les Actions Ordinaires), d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, devant être investies des mêmes droits et obligations, à l'exception des dispositions spécifiques des Statuts ou tel que défini dans tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu entre, entre autre, tous les actionnaires.

Le Gérant (tel que défini ci-après) est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de l'acte notarié actant les Statuts, à augmenter au fil du temps le capital souscrit par le montant du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrite et les Actions de Classe B émises avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire en accord avec la Loi et tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu entre, entre autre, tous les actionnaires. Le Gérant est spécifiquement autorisé à effectuer l'émission de telles actions sans réserver aux actionnaires existants, de n'importe quelle classe, un droit préférentiel de souscription aux actions devant être émises, à moins qu'il en soit prévu autrement dans tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu entre, entre autre, tous les actionnaires. En plus du capital social souscrit, il doit être mis en place un compte de prime pour chaque classe d'actions dans lequel chaque montant de prime payé sur toute action de n'importe quelle classe en plus de sa valeur nominale est transféré.

Toute prime d'émission payée à la souscription d'actions d'une classe donnée doit toujours rester attachée aux actions sur lesquelles la prime a été payée et doit être remboursée exclusivement aux détenteurs de telles actions.

Le montant du compte de prime d'une classe donnée peut être utilisé pour le paiement de toute action de cette classe, que la Société doit rembourser, à ses actionnaires.

L'Action de Commandité est détenue par Twist Beauty S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152445, en tant qu'actionnaire à responsabilité illimité et commandité (ci-après, le Gérant).

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts et par tout pacte d'actionnaire qui pourrait être conclu entre, entre autre, tous les actionnaires.

Les Actions Ordinaires et l'Action de Commandité sont et doivent rester nominatives.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, conformément à l'Article 13 des Statuts et à tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu entre, entre autre, tous les actionnaires.

Art. 7. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 8. Toute Action de Commandité appartenant au Gérant ne peut être cédée qu'à un gérant remplaçant ou additionnel ayant une responsabilité illimitée.

Les Actions Ordinaires sont exclusivement transférables selon les dispositions de tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu entre, entre autre, tous les actionnaires.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'un des actionnaires.

Titre III. Administration

Art. 10. La Société est gérée par le Gérant. Le Gérant peut seulement être remplacé par l'accord unanime de tous les actionnaires.

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance, suivant l'Article 14, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion simples ou urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve

qu'aient été respectés les termes du présent article et de tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu entre, entre autre, tous les actionnaires.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou bien au Conseil de Surveillance par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par des représentants dûment nommés ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

Le Gérant a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi les membres de son propre organe de gestion ou non, actionnaires de la Société ou non.

Art. 12. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être couvertes par les actifs de la Société.

Les détenteurs d'Actions Ordinaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme.

Tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires sera, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

Titre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs pour ordonner, faire ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les Statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

Nonobstant ce qui précède, toute résolution en conflit avec tout pacte des actionnaires qui pourrait être conclu entre, entre autre, tous les actionnaires, est nulle et non avenue.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par une convocation donnée par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives, sous réserve, toutefois, que toutes les actions soient nominatives.

L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième lundi du mois de juin à 11.00 heures CET, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les convocations.

Tout actionnaire de la Société peut participer par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'assemblée.

Sous réserve de l'approbation du Gérant et le respect de tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu entre, entre autre, tous les actionnaires, les Statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à moins que les Statuts n'en disposent autrement.

Titre V. Conseil de surveillance

Art. 14. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par le Conseil de Surveillance composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents Statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période d'un an. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance élit un de ses membres comme président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut être outrepassée par écrit, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus préalablement par une résolution du Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont inscrites dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président de la réunion ou deux membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront la preuve qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant, qui prépare aussi un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout actionnaire peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net ne peut être distribué aux actionnaires qu'en accord avec les dispositions de tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu entre, entre autre, tous les actionnaires.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales et les dispositions de tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu entre, entre autre, tous les actionnaires.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaires qui déterminent leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux actionnaires se fait en application des stipulations de l'Article 17 à l'exception de celles relatives à la réserve légale.

Titre VIII. Disposition générale

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi et à tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu entre, entre autre, tous les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2011.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente et un mille une (31.001) actions ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Action	Libération
Neuheim Lux Group Holding V, prénommé	31.000 Actions de Classe A	EUR 31.000,00
Twist Beauty S.à r.l., prénommé	<u>1 Action de Commandité</u>	<u>EUR 1,00</u>
Total:	31.001	EUR 31.001,00

Le montant de trente et un mille un Euro (EUR 31.001,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille six cents Euros (EUR 1.600,00).

Décisions des actionnaires

Les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2012:

- M. Stéphane Bourg, né le 20 octobre 1973 à Nantes, France, ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- M. Marcus Billman, né le 8 mai 1957 à Essinge, Suède, ayant son adresse professionnelle au 2, Park Street, 1^{er} étage, W1K 2HX Londres, Royaume-Uni;

- M. Paul Daccus, né le 27 mars 1972 à Leeds, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 2, Park Street, 1^{er} étage, W1K 2HX Londres, Royaume-Uni.

2. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} juillet 2011. Relation: EAC/2011/8603. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011094839/483.

(110107575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

OCM Luxembourg OPPS TI Automotive Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.915.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 14 juin 2011

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- de transférer le siège social de la Société du 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 26A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2011:

- En conséquence les adresses professionnelles de Mr Jean-Pierre BACCUS deviennent également 26A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg;

- de nommer Mme Figen EREN, née le 10 février 1978 à Besançon (France) ayant sa résidence professionnelle au 26A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg comme Gérant de la société avec effet au 14 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM LUXEMBOURG OPPTS TI AUTOMOTIVE HOLDINGS SARL

Szymon DEC

Gérant

Référence de publication: 2011103690/19.

(110117823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

OCM Luxembourg POF IIIA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.180.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 30 juin 2011

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- de transférer le siège social de la Société du 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 26A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2011;
- En conséquence les adresses professionnelles de Mr Szymon DEC et de Mr Jean-Pierre BACCUS deviennent également 26A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg;
- de nommer Mme Figen EREN, née le 10 février 1978 à Besançon (France) ayant sa résidence professionnelle au 26A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg comme Gérant de la société avec effet au 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM LUXEMBOURG POF IIIA SARL

Szymon DEC

Gérant

Référence de publication: 2011103691/19.

(110117821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

OCM Luxembourg VOF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.233.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 30 juin 2011

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- de transférer le siège social de la Société du 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 26A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2011;
- En conséquence les adresses professionnelles de Mr Jean-Pierre BACCUS deviennent également 26A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg;
- de nommer Mme Figen EREN, née le 10 février 1975 à Besancon (France) ayant sa résidence professionnelle au 26A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg comme Gérant de la société avec effet au 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM LUXEMBOURG VOF SARL

Szymon DEC

Gérant

Référence de publication: 2011103692/19.

(110117822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Oeko-Service Luxemburg (O.S.L.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.

R.C.S. Luxembourg B 34.560.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 16. Juni 2011

Es geht hervor dass:

Die Mandate der:

- „FIDEWA AUDIT S.A.“, mit Sitz in 43, Boulevard du Prince Henri in L-1724 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer sowie die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder:
- Hans-Peter Walter, wohnhaft 10, Britter Strasse, D-66693 Mettlach, administrateur délégué

- Hermann Joseph Walter, wohnhaft 2A, Auf der Hardt, D-66693 Mettlach, administrateur délégué
- Claude Schmitz, wohnhaft 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
werden um weitere drei Jahre verlängert. Die Mandate enden bei der Generalversammlung der Aktionäre, welche über die Konten des Jahres 2013 zu befinden hat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2011103693/19.

(110118449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

OI-Games S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 147.203.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil tenue le 20 juillet 2011.

Résolution

Suite à la démission de Monsieur Federico Franzina de son mandat d'administrateur, le Conseil coopte Madame Carole Farine, employée privée, avec adresse professionnelle au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg. Elle terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103694/15.

(110117893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

OPG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 161.013.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103704/10.

(110118682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Orgavision S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 124.392.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/07/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011103705/12.

(110118454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Parkridge Retail Ukraine Goldblat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 127.311.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

PARKRIDGE RETAIL UKRAINE GOLDBLAT S.à r.l.

Référence de publication: 2011103712/11.

(110117810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Orion Master II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.050.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.499.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique en date du 27 juin 2011

L'associé unique décide de nommer pour un nouveau mandat avec effet immédiat les cinq personnes suivantes comme gérants de la société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Nicolas Brimeyer, gérant, demeurant à 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Christopher Jenner, gérant, demeurant à 57a, rue John Grün, L-5519 Mondorf les Bains (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Ronald W. de Koning, gérant, demeurant à 31, Dorpstraat, 2445 AJ Aarlanderveen (Pays-Bas);
- Monsieur Olivier de Nervaux, gérant, demeurant à 42, boulevard de la Tour Maubourg, 75007 Paris (France); et Monsieur Anthony Halligan, gérant, demeurant à 43 Cambridge Road, West Wimbledon, Londres SW20 0QB (Royaume-Uni).

Le conseil de gérance se compose dès lors comme suit:

Monsieur Nicolas Brimeyer;

Monsieur Christopher Jenner;

Monsieur Ronald W. de Koning;

Monsieur Olivier de Nervaux; et

Monsieur Anthony Halligan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion Master II Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011103706/29.

(110118533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Orion Master III Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 140.853.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique en date du 27 juin 2011

L'associé unique décide de nommer pour un nouveau mandat avec effet immédiat les cinq personnes suivantes comme gérants de la société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Nicolas Brimeyer, gérant, demeurant à 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Christopher Jenner, gérant, demeurant à 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf les Bains (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Ronald W. de Koning, gérant, demeurant à 31, Dorpstraat, 2445 AJ Aarlanderveen (Pays-Bas);
- Monsieur Olivier de Nervaux, gérant, demeurant à 42, boulevard de la Tour Maubourg, 75007 Paris (France); et
- Monsieur Anthony Halligan, gérant, demeurant à 43 Cambridge Road, West Wimbledon, Londres SW20 0QB (Royaume-Uni).

Le conseil de gérance se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Nicolas Brimeyer;

- Monsieur Christopher Jenner;

- Monsieur Ronald W. de Koning;
- Monsieur Olivier de Nervaux; et
- Monsieur Anthony Halligan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion Master III Luxembourg S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2011103707/29.

(110118145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Oro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 43, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.685.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011103708/9.

(110117981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

OSL Amerika Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.

R.C.S. Luxembourg B 132.213.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 21 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103709/10.

(110117751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

P.K. Inter-Trading, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5854 Alzingen, 33, rue Langheck.

R.C.S. Luxembourg B 58.790.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011103710/9.

(110117768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Papeterie du Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 13, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 69.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103711/10.

(110117920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Parkridge Retail Ukraine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 127.301.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

PARKRIDGE RETAIL UKRAINE S.à r.l

Référence de publication: 2011103713/11.

(110117919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Permobil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.401.

Par résolutions signées en date du 12 juillet 2011, l'associé unique a décidé de nommer Wilhelmina von Alwyn - Steennis, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, au mandat de Gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103714/13.

(110117989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

CRC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.927.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the first day of July.

Before the undersigned Maître Joseph ELVINGER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

CENTRAL RETAIL CORPORATION LIMITED, having its registered office in 22 Soi Somkid, Ploenchit Road, Lumpini Sub-district, Pathumwan District, Bangkok Metropolis, registered at the Partnerships/Companies Registry of Bangkok under the number 0105533085504, here represented by Mrs Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 1 July 2011.

Said proxy after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

" **1. Corporate form and Name.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of CRC Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles including Article 13.4 -and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg

company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested (including for the avoidance of doubt in any limited company, public limited company or be a limited shareholder in other limited partnership whether or not the objectives of such company or partnership are the same), and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same or to establish any branch office or elect representative domestically or internationally;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers") composed of two classes of manager(s), the class A manager(s) (the "Class A Manager(s)"), and class B manager(s) (the "Class B Manager(s)").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any one Class A Manager and any one Class B Manager acting jointly;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any one Class A Manager and any one Class B Manager acting jointly may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. The Company may not take any decision unless at least one Class A Manager and one Class B Manager is

present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority with the favorable vote from at least one Class A Manager.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all Shareholders have voted or not.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31st December (all dates inclusive).

14.2 If at the time the Company has more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year pursuant to article 196 of the 1915 Law.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company, determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available

for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and Liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' Meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law."

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by CENTRAL RETAIL CORPORATION LIMITED, prenamed,

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) together with the total share premium amount of one hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 187,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2011.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand six hundred Euros (EUR 1,600.-)

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) Are appointed managers of the Company for an indefinite period:

Class A Managers:

- Tos CHIRATHIVAT, born on 23 November 1964, in Bangkok, Thailand, with business address at 22/15 Paholyothin 23 Lardyao, Chatachck Bangkok 10900 Thailand,
- Prin CHIRATHIVAT, born on 25 December 1962, in Bangkok, Thailand, with business address at 22/14 Paholyothin 23 Lardyao, Chatachck Bangkok 10900 Thailand.

Class B Managers:

- Gwenaëlle COUSIN, born on 03 April 1973 in Rennes, France with business address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand duchy of Luxembourg and,
- Jacob MUDDE, born on 14 October 1969 in Rotterdam, Netherlands with business address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand duchy of Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the proxy holder of the appearing party, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le 1^{er} juillet.

Par-devant le soussigné Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

CENTRAL RETAIL CORPORATION LIMITED, avec siège social au 22 Soi Somkid, Ploenchit Road, Lumpini Sub-district, Pathumwan District, Bangkok Metropolis, immatriculée au registre des sociétés de Bangkok sous le numéro 0105533085504, ici représentée par Madame Sara Lecomte, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 1^{er} juillet 2011.

Laquelle procuration après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

" **1. Forme sociale et Nom.** Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de CRC Luxembourg S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 En tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) Le Gérant Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 En tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts – y compris l'Article 13.4 – et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objets. Les objets de la Société sont:

3.1 D'agir en tant que société d'investissement holding et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient, directement ou indirectement des participations (y compris pour éviter le doute, dans toute société à responsabilité limitée, société anonyme ou en étant un associé ayant une responsabilité limitée, dans une société en commandite, que ces sociétés aient le même objet social ou non que la société.) et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou une partie des titres, des actions, debentures, debenture stocks, obligations, ou tous autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres biens de toutes sortes et de détenir ces instruments pour des besoins d'investissement, et de vendre, échanger ou disposer de ces instruments ou d'établir des succursales ou choisir des représentants au niveau national ou international;

3.2 De poursuivre tout commerce ou activité commerciale et acquérir, entreprendre et poursuivre tout ou partie de l'activité commerciale, des biens immobiliers et/ou des dettes de toute personnes poursuivant une activité commerciale;

3.3 D'investir et négocier avec l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme étant adapté et de prêter de l'argent et faire des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.4 D'emprunter, lever ou sécuriser le paiement d'argent de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme étant adapté, y compris l'émission (dans les limites autorisées par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient taxés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non émis, et de vendre, racheter convertir et rembourser ces titres;

3.5 D'acquérir une participation dans, fusionner, consolider avec et constituer un partenariat (partnership) ou tout arrangement pour les besoins de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tous employés de la Société;

3.6 De s'engager dans toute garantie ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés pour l'accomplissement des obligations de et/ou le paiement de toute somme par toute personne (y compris tout organe social dans lequel la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne (une "Entité Holding") qui est pour le moment un membre de ou détient autrement un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute personne morale dans laquelle l'Entité Holding détient un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est associé avec la Société dans toute activité), avec ou sans que la Société ne reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, biens (présents et futurs) ou par d'autres moyens; pour les besoins de cet Article 3.6 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de, indemnisation ou rester indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou d'en être responsable, de l'endettement ou obligations financières de toute autre personne;

3.7 D'acheter, prendre en location, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou personnel et tout droit ou privilège dessus;

3.8 De vendre, mettre en bail, échanger, mettre à louer et disposer de tout bien immobilier ou personnel, et/ou de tout ou partie des établissements de la Société, pour une contrepartie que le gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considère approprié, y compris pour des parts sociales, obligations ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets (ensemble ou seul) similaires à ceux de la Société; détenir toutes parts sociales, obligations et autres titres ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, fournir des options sur, mettre sur compte ou autrement gérer tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.9 D'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que principal, agent, contractant, trustee ou autrement; (c) par voie ou à travers des trustees, agents, sous-contractants ou autre; et (d) seul ou avec d'autres personnes;

3.10 D'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant Unique ou de Conseil de Gérance (selon le cas) accessoires ou concluantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

A CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans besoin d'autorisation en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (€12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associés" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par les Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

5.5 La Société peut racheter et annuler ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions sur le rachat d'actions propres dans la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit la Société de celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles sauf pour raison de décès à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession;

7.2.2 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915 s'appliquent;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est assujettie aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Administration.

8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment par Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts par le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée de temps en temps par plus qu'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil" ou le "Conseil de Gérance") composé de deux classes de gérant(s), les gérant(s) de la classe A (les "Gérant(s) de la Classe A") et les gérant(s) de la classe B (les "Gérant(s) de la Classe B").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul gérant, ou en cas de pluralité de Gérant le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts et qui seront décidées par les Associés.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à lier la Société:

10.1 Si la Société est administrée par un gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de Gérants, par n'importe lequel des Gérants de la Classe A et n'importe lequel des Gérants de la Classe B agissant conjointement;

10.3 Toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'Article 11.

11. Mandataire des gérants. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, n'importe lequel des Gérants de la Classe A et n'importe lequel des Gérants de la Classe B agissant conjointement pourra déléguer n'importe lesquels de leurs pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devront déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (si c'est le cas), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance devra nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Gérants ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonction en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité des Gérants sont présents ou représentés La Société ne peut prendre aucune décision à moins qu'au moins un Gérant de la Classe A et un Gérant de la Classe B soit présent ou représenté. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple mais avec au moins le vote favorable d'un Gérant de la Classe A.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence et de conférence téléphonique ou de tous autres équipements de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputé être présent en personne à la réunion et devra être compté dans le quorum et sera autorisé à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputés pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement effectuées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, son Représentant) est valide comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signée par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.

12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si une telle figure n'est pas atteinte lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront convoquer ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime des Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de dispositions contraires, doit être passée par une majorité des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Réunion des Associés") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion des Associés en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Réunion des Associés en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Réunion des Associés à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote part écrit.

13.8.2 Les conditions de majorité requises pour l'adoption des résolutions lors de Réunion des Associés s'appliquent mutatis mutandis pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Hormis lorsque cela est requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'existe pas de condition de quorum requis pour l'adoption de résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront valablement prises lorsque la Société aura reçu les copies originales (ou copies envoyées par fax ou pièces jointes à un email) des votes des Associés soumis aux conditions de l'Article 13.8.1 et des dispositions ci-dessus de cet Article 13.8.2, indépendamment du fait que tous les Associés aient voté ou non.

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes dates comprises).

14.2 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, au moins une assemblée générale annuelle doit être tenue en vertu de l'article 196 de la Loi de 1915.

15. Distribution sur parts sociales.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par le(s) Associé(s).

16. Dissolution et Liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Réunion des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et Loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) Un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statuts inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclus" et "y compris/incluant" seront considérés comme étant suivi des mots "sans restriction" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis de mots indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 Les en-têtes de ces Articles ne doivent pas affecter leur interprétation.

En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise."

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par CENTRAL RETAIL CORPORATION LIMITED, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) ainsi que le montant total des primes d'émission d'un montant de cent quatre-vingt sept mille cinq cents Euro (EUR 187,500.-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cents Euros (EUR 1.600,-).

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de la Classe A:

- Tos CHIRATHIVAT, né le 23 novembre 1964, à Bangkok, Thaïlande, avec une adresse professionnelle au 22/15 Paholyothin 23 Lardyao, Chatachck Bangkok 10900 Thailand,
- Prin CHIRATHIVAT, né le 25 décembre 1962, à Bangkok, Thaïlande, avec une adresse professionnelle au 22/14 Paholyothin 23 Lardyao, Chatachck Bangkok 10900 Thailand.

Gérants de la Classe B:

- Gwenaëlle COUSIN, née le 03 avril 1973 à Rennes, France, avec une adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et,
- Jacob MUDDE, né le 14 Octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas avec une adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 5 juillet 2011. Relation: LAC/2011/30355. Reçu soixante-quinze Euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011095227/547.

(110108312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Personec S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.754.

Par résolutions signées en date du 12 juillet 2011, l'associé unique a décidé de nommer Wilhelmina von Alwyn - Steennis, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, au mandat de Gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103715/13.

(110117984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Polychord S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 142.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011103716/11.

(110118596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Premium Distribution Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 147.555.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011103718/10.

(110118252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Procastor Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.943.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2403 du 24 octobre 2007.

Les comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Procastor Holding S.A.

Signature

Référence de publication: 2011103720/14.

(110118159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

**PwC's Accelerator, Société à responsabilité limitée,
(anc. Fiduciaire Steichen).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 51.844.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 juillet 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011103721/12.

(110118514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Paperc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 124.669.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011103722/9.

(110118005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

O.S. Uelzecht S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 16, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 131.726.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011103666/9.

(110117976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Patcat Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.072.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011103724/10.

(110117709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Patcat Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.072.

L'adresse du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est désormais la suivante:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103725/11.

(110117764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Peculium Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 64.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011103726/11.

(110118230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

PHF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 88.166.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011103727/11.

(110118420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Poerf Holdco No 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 158.002.

Les statuts coordonné de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103729/10.

(110117901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Ppbat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 154.585.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011103730/11.

(110117730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Pregio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1527 Luxembourg, 54, rue Maréchal Foch.

R.C.S. Luxembourg B 22.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103731/10.

(110118170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

**Procap CP S.A., Société Anonyme,
(anc. Elocap Lux S.A.).**

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle Salzbaach.
R.C.S. Luxembourg B 119.842.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PROCAP CP S.A.
Anciennement ELOCAP LUX S.A.
Un Administrateur / Un Administrateur*

Référence de publication: 2011103733/13.

(110117912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Rowan Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 108.692.

Société constituée en date du 5 mars 2008, selon acte dressé par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, relation LAC/2008/10035, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 872 du 9 avril 2008.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Rowan Logistics S.à r.l.
Signature
Un Mandataire*

Référence de publication: 2011103745/16.

(110118403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Delilah Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.433.949,98.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 147.732.

In the year two thousand eleven, on the tenth day of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Corelli Nominees Limited a company incorporated in Jersey with its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE48PX, Channel Island and company number 103799 (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Mrs. Delphine Tempé, Attorney-at-Law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 10 June 2011.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

It is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Delilah Holdings S.à r.l.", governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.732 and incorporated pursuant to a deed of Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 22 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1772 page 85027 on 14 September 2009 (hereafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended:

a. on 2 September 2009 pursuant to a deed of Maître Holtz, notary residing in Wiltz, acting in replacement of Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2003 page 96113 on 14 October 2009;

b. on 10 September 2009 pursuant to a deed of Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2136 page 102495 on 30 October 2009;

c. on 22 June 2010 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, who acted in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2090 page 100280 on 6 October 2010; and

d. on 29 July 2010 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, who acted in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2319 page 111289 on 28 October 2010.

The share capital of the Company is currently set at twenty-two million two hundred thirteen thousand nine hundred forty-nine United States Dollars ninety-eight cents (USD 22,213,949.98) represented by two billion two hundred twenty one million three hundred ninety-four thousand nine hundred ninety-eight (2,221,394,998) shares (parts sociales), with a par value of United States Dollar one cent (USD 0.01) each, all subscribed and fully paidup, and divided into:

- a) 77,000,000 preference shares of class A
- b) 200,002 preference shares of class B1
- c) 200,002 preference shares of class B2
- d) 200,002 preference shares of class B3
- e) 200,002 preference shares of class B4
- f) 199,992 preference shares of class B5
- g) 428,679,000 ordinary shares of class C1
- h) 428,679,000 ordinary shares of class C2
- i) 428,679,000 ordinary shares of class C3
- j) 428,679,000 ordinary shares of class C4
- k) 428,678,998 ordinary shares of class C5

The Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

a. Waiver of the prior convening notice;

b. acknowledgement of the written notice sent by the Company on 10 June 2011 concerning a redemption pursuant to article 7.3 of the Articles of seventy-seven million (77,000,000) preference shares of class A (the "Class A Shares") and two hundred thousand and two (200,002) preference shares of class B1, two hundred thousand and two (200,002) preference shares of class B2, two hundred thousand and two (200,002) preference shares of class B3, two hundred thousand and two (200,002) preference shares of class B4 and one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-two (199,992) preference shares of class B5 (the "Class B Shares") held by the Sole Shareholder in the Company (the "Written Notice");

c. decision to acknowledge and approve the redemption price of the Class A Shares and the Class B Shares in an amount of one hundred million nine hundred eighty-eight thousand five hundred thirty-three United States Dollars thirty Cents (USD 100,988,533.30) as set out in the Written Notice provided that it is not higher than the sums available for distribution by the Company (the "Redemption Price");

d. decision to acknowledge article 7.3 of the Articles pursuant to which the Class A Shares and the Class B Shares, once redeemed, shall be immediately cancelled through a decrease of share capital;

e. decision to decrease the share capital of the Company by an amount of seven hundred eighty thousand United States Dollars (USD 780,000.-) through the cancellation of the Class A Shares and the Class B Shares in order to bring it from its current amount of twenty-two million two hundred thirteen thousand nine hundred forty-nine United States Dollars ninety-eight cents (USD 22,213,949.98) to twenty-one million four hundred thirty-three thousand nine hundred forty-nine United States Dollars ninety-eight cents (USD 21,433,949.98) represented by four hundred twenty-eight million six hundred seventy-nine thousand (428,679,000) ordinary shares of class C1, four hundred twenty-eight million six hundred seventy-nine thousand (428,679,000) ordinary shares of class C2, four hundred twenty-eight million six hundred seventy-nine thousand (428,679,000) ordinary shares of class C3, four hundred twenty-eight million six hundred seventy-nine thousand (428,679,000) ordinary shares of class C4 and four hundred twenty-eight million six hundred seventy-eight thousand nine hundred ninety-eight (428,678,998) ordinary shares of class C5 (the "Class C Shares"), each with a par value of United States Dollar one cent (USD 0.01);

f. full restatement of the Articles of the Company in order notably (i) to reflect the cancellation of the Class A Shares and the Class B Shares and (ii) to requalify the Class C Shares into ordinary shares having the same rights and obligations as the Class C Shares; and

g. miscellaneous.

The Sole Shareholder, holding the totality of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to waive the prior convening notice, considering itself as duly convened and declaring having full knowledge of the purpose of the present agenda, which has been communicated to it.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to acknowledge the Written Notice.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to acknowledge and approve the Redemption Price.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to acknowledge article 7.3 of the Articles pursuant to which the Class A Shares and the Class B Shares, once redeemed, shall be immediately cancelled through a decrease of share capital.

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to decrease the share capital of the Company by an amount of seven hundred eighty thousand United States Dollars (USD 780,000) through the cancellation of the Class A Shares and the Class B Shares in order to bring it from its current amount of twenty-two million two hundred thirteen thousand nine hundred forty-nine United States Dollars ninety-eight cents (USD 22,213,949.98) to twenty-one million four hundred thirty-three thousand nine hundred forty-nine United States Dollars ninety-eight cents (USD 21,433,949.98) represented by the Class C Shares, each with a par value of United States Dollar one cent (USD 0.01).

Sixth resolution

The Sole Shareholder of the Company DECIDES to fully restate the Articles in order notably (i) to reflect the cancellation of the Class A Shares and the Class B Shares and (ii) to requalify the Class C Shares into ordinary shares having the same rights and obligations as the Class C Shares.

The Articles will henceforth read as follows:

Art. 1. Corporate form.

There is formed a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter, the “Company”), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter, the “Law”), as well as by its articles of association (hereafter, the “Articles”), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5 and 8 the exceptional rules applying to a one member company.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 The Company may also enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of group companies.

2.4 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.5 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.6 The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law.

Art. 3. Duration.

The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination.

The Company will have the denomination “Delilah Holdings S.à r.l.”.

Art. 5. Registered office.

The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed at twenty-one million four hundred thirty-three thousand nine hundred forty-nine United States Dollars ninety-eight cents (USD 21,433,949.98) represented by two billion one hundred forty-three million three hundred ninety four thousand nine hundred ninety-eight (2,143,394,998) shares ("parts sociales") (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, thus entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each Share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not be shareholder(s).

The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period.

A director (gérant) may be dismissed ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A director(s) (gérant(s) de classe A) and one or several class B director(s) (gérant(s) de classe B).

The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of article 7.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the sole signature of any directors (gérants). However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A director(s) (gérant(s) de classe A) and one or several class B director(s) (gérant(s) de classe B), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A director (gérant de classe A) and one class B director (gérant de classe B) or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of directors (conseil de gérance), within the limits of such power.

The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors (conseil de gérance) and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the directors (gérants) or the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

The board of directors (conseil de gérance) can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance), and if at least one class A director (gérant de classe A) and one class B director (gérant de classe B) are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A director(s) (gérant(s) de classe A) and one or several class B director(s) (gérant(s) de classe B).

Any director (gérant) may act at any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by appointing in writing another director (gérant) as his proxy. Any director (gérant) may also appoint another director (gérant) to represent him by phone to be confirmed at a later stage.

Any class A director (gérant de classe A) may act at any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by appointing in writing another class A director (gérant de classe A) as his proxy. A class A director (gérant de classe A) may also appoint another class A director (gérant de classe A) to represent him by phone to be confirmed at a later stage.

Any class B director (gérant de classe B) may act at any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by appointing in writing another class B director (gérant de classe B) as his proxy. A class B director (gérant de classe B) may also appoint another class B director (gérant de classe B) to represent him by phone to be confirmed at a later stage.

In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a simple majority of directors (gérants) present or represented, and under the condition that at least one class A director (gérant de classe A) and one class B director (gérant de classe B) vote in favor of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A director(s) (gérant(s) de classe A) and one or several class B director(s) (gérant(s) de classe B).

Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of directors (conseil de gérance) held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a director (gérant) located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

7.5 - Liability of directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting.

The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting.

Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first day of the month of June, at 3 p.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit.

Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

11.2 - Annual accounts

Each year, the director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) shall prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represents the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

12.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 12.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants) by the board of directors (conseil de gérance), together with the shareholder(s):

- The director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants) the board of directors (conseil de gérance) shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants) the board of directors (conseil de gérance) is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants) of the board of directors (conseil de gérance) shall be supported by interim financial statements of the Company dated less than two (2) months from such decision of the director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants) of the board of directors (conseil de gérance) and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The director (gérant) or in the case of plurality of directors (gérants) the board of directors (conseil de gérance) may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law.

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 3,000.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dixième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Corelli Nominees Limited, une société constituée à Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands et enregistrée sous le numéro 103799, (l'«Associé Unique»);

Ici représentée par Madame Delphine Tempé, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration établie le 10 juin 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'il est l'Associé Unique d'une société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «Delilah Holdings S.à r.l.», régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.732 et constituée suivant acte du notaire Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1772, page 85027, le 14 septembre 2009 (ci-après désignée comme la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés:

a. le 2 septembre 2009 suivant acte de Maître Holtz, notaire de résidence à Wiltz, ayant agi en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2003, page 96113, le 14 octobre 2009,

b. le 10 septembre 2009 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2136, page 102495, le 30 octobre 2009,

c. le 22 juin 2010 suivant acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, ayant agi en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2090, page 100280, le 6 octobre 2010, et

d. le 29 juillet 2010 suivant acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, ayant agi en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2319, page 111289, le 28 octobre 2010.

Le capital social de la Société s'élève actuellement à vingt-deux millions deux cent treize mille neuf cent quarante-neuf dollars américains quatre-vingt-dix-huit centimes (USD 22.213.949,98) représenté par deux milliards deux cent vingt et un millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (2.221.394.998) parts sociales d'une valeur d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et libérées, et divisées en:

- a) 77.000.000 Parts Sociales Préférentielles de Classe A
- b) 200.002 Parts Sociales Préférentielles de Classe B1
- c) 200.002 Parts Sociales Préférentielles de Classe B2
- d) 200.002 Parts Sociales Préférentielles de Classe B3
- e) 200.002 Parts Sociales Préférentielles de Classe B4
- f) 199.992 Parts Sociales Préférentielles de Classe B5
- g) 428.679.000 Parts Sociales Ordinaires de Classe C1
- h) 428.679.000 Parts Sociales Ordinaires de Classe C2
- i) 428.679.000 Parts Sociales Ordinaires de Classe C3
- j) 428.679.000 Parts Sociales Ordinaires de Classe C4
- k) 428.678.998 Parts Sociales Ordinaires de Classe C5

L'Associé Unique, dûment représenté comme décrit ci-dessus, a reconnu être dûment informé des résolutions à prendre, et a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

- a) Renonciation à la convocation préalable;
- b) prise de connaissance de la notification écrite envoyée par la Société le 10 juin 2011 concernant le rachat suivant les dispositions de l'article 7.3 des Statuts de soixante-dix-sept millions (77.000.000) parts sociales préférentielles de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»), et deux cent mille deux (200.002) parts sociales préférentielles de classe B1, deux cent mille deux (200.002) parts sociales préférentielles de classe B2, deux cent mille deux (200.002) parts sociales préférentielles de classe B3, deux cent mille deux (200.002) parts sociales préférentielles de classe B4, cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-douze (199.992) parts sociales préférentielles de classe B5 (les «Parts Sociales de Classe B») détenues par l'Associé Unique de la Société (la «Notification Ecrite»);
- c) décision de prendre connaissance et d'approuver le prix de rachat des Parts Sociales de Classe A et des Parts Sociales de Classe B pour un montant de cent millions neuf cent quatre-vingt-huit mille cinq cent trente-trois dollars américains trente centimes (USD 100.988.533,30) tel que spécifié dans la Notification Ecrite pourvu qu'il ne soit pas plus élevé que la somme disponible pour distribution par la Société (le «Prix de Rachat»);
- d) décision de prendre connaissance de l'article 7.3 des Statuts suivant lequel les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B, une fois rachetées, seront immédiatement annulées par une réduction du capital social;
- e) décision de réduire le capital social de la Société d'un montant de sept cent quatre-vingt mille dollars américains (USD 780.000.-) par l'annulation des Parts Sociales de Classe A et des Parts Sociales de Classe B en vue de le porter de son montant actuel de vingt-deux millions deux cent treize mille neuf cent quarante-neuf dollars américains quatre-vingt-dix-huit centimes (USD 22.213.949,98) à vingt et un millions quatre cent trente-trois mille neuf cent quarante neuf dollars américains quatre-vingt-dix-huit centimes (USD 21.433.949,98) représenté par quatre cent vingt-huit millions six cent soixante-dix-neuf mille (428.679.000) parts sociales ordinaires de classe C1, quatre cent vingt-huit millions six cent soixante-dix-neuf mille (428.679.000) parts sociales ordinaires de classe C2, quatre cent vingt-huit millions six cent soixante-dix-neuf mille (428.679.000) parts sociales ordinaires de classe C3, quatre cent vingt-huit millions six cent soixante-dix-neuf mille (428.679.000) parts sociales ordinaires de classe C4 et quatre cent vingt-huit millions six cent soixante-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (428.678.998) parts sociales ordinaires de classe C5 (les «Parts Sociales de Classe C»), chacune ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01);
- f) refonte totale des Statuts de la Société en vue (i) de refléter l'annulation des Parts Sociales de Classe A et des Parts Sociales de Classe B et (ii) de requalifier les Parts Sociales de Classe C en des parts sociales ordinaires ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales de Classe C; et
- g) divers.

L'Associé Unique, détenteur de la totalité du capital social de la Société, représenté tel que décrit ci-avant, a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de renoncer à la convocation préalable, se considérant dûment convoqué et déclarant avoir entière connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué.

Seconde résolution

L'Associé Unique DECIDE de prendre connaissance de la Notification Ecrite.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE de prendre connaissance et d'approuver le Prix de Rachat.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE de prendre connaissance de l'article 7.3 des Statuts suivant lequel les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B, une fois rachetées, seront immédiatement annulées par une réduction du capital social.

Cinquième résolution

L'Associé Unique DECIDE de réduire le capital social de la Société d'un montant de sept cent quatre-vingt mille dollars américains (USD 780.000.-) par l'annulation des Parts Sociales de Classe A et des Parts Sociales de Classe B en vue de le porter de son montant actuel de vingt-deux millions deux cent treize mille neuf cent quarante-neuf dollars américains quatre-vingt-dix-huit centimes (USD 22.213.949,98) à vingt et un millions quatre cent trente-trois mille neuf cent quarante neuf dollars américains quatre-vingt-dix-huit centimes (USD 21.433.949,98) représenté par les Parts Sociales de Classe C, chacune ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01).

Sixième résolution

L'Associé Unique DECIDE de refondre totalement les Statuts de la Société en vue (i) de refléter l'annulation des Parts Sociales de Classe A et des Parts Sociales de Classe B et (ii) de requalifier les Parts Sociales de Classe C en des parts sociales ordinaires ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales de Classe C.

Les Statuts auront dès lors la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme sociale.

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par ses statuts (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5 et 8, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 La Société peut aussi contracter toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou d'une société du groupe.

2.4 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.5 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.6 La Société est assujettie à l'imposition de droit commun.

Art. 3. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination.

La Société aura la dénomination: "Delilah Holdings S.à r.l."

Art. 5. Siège social.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à vingt et un millions quatre cent trente-trois mille neuf cent quarante neuf dollars américains quatre-vingt-dix-huit centimes (USD 21.433.949,98) représenté par deux milliards cent quarante-trois millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (2.143.394.998) parts sociales (ci-après les “Parts Sociales”) d’une valeur nominale de un cent de Dollar Américain (USD 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l’article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s’appliquer, chaque décision de l’associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l’associé unique ou par une décision de l’assemblée générale des associés conformément à l’article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l’article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu’un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

Dans l’hypothèse où il n’y a qu’un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l’hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales détenues par chaque associé ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu’après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s’effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l’égard de la Société ou des tiers qu’à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l’article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d’une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l’article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n’est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l’associé unique ou l’assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat.

Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

L’associé unique ou l’assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n’est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/leurs services en tant que gérant, sauf s’il en est décidé autrement par l’assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l’exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l’assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l’objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3, paragraphe 2 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société est engagée par sa seule signature, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de n’importe quel gérant. Cependant, si l’associé unique ou l’assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la

signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance en désignant par écrit par un autre gérant comme son représentant. Chaque gérant pourra également désigner un autre gérant pour le représenter par téléphone, cela sera confirmé par écrit par la suite.

Tout gérant de classe A pourra agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant de classe A comme son représentant. Un gérant de classe A pourra également désigner un autre gérant de classe A pour le représenter par téléphone, cela sera confirmé par écrit par la suite.

Tout gérant de classe B pourra agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant de classe B comme son représentant. Un gérant de classe B pourra également désigner un autre gérant de classe B pour le représenter par téléphone, cela sera confirmé par écrit par la suite.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Les résolutions écrites signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex.

Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.

Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le premier jour du mois de juin à 15 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes.

Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

11.2 - Comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance doit dresser un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

12.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 12.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance avec le / les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou en cas de pluralité de gérants au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux (2) mois au moment de cette décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, référence est faite aux dispositions de la Loi. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 3.000.-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire

Signé: D. TEMPE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juin 2011. Relation: LAC/2011/27907. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Référence de publication: 2011095231/652.

(110108352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Rubia Fragrance Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 101.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011103746/9.

(110118119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Rara Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.258.

L'adresse du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est désormais la suivante:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103747/11.

(110117763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

RCIV Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 140.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.676.

Par résolutions circulaires du conseil de gérance signées en date du 23 mai 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 44, Avenue John Fitzgerald Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 7 juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103749/13.

(110118002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

REIP P-third S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 139.337.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE

L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL

Signature

Référence de publication: 2011103751/13.

(110118669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Roturo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 38, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.069.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre am 27.05.2011

Es wird beschlossen, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., mit Sitz in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, zum Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr vom 01.01.2011 bis 31.12.2011 zu bestellen.

Luxembourg, den 27. Mai 2011.

ROTURO S.A.

Wolfgang Dürr / Patrick Weydert

Référence de publication: 2011103752/13.

(110118683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Royalty Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 52.491.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 24 juin 2011

La nouvelle adresse de Monsieur DE BERNARDI Angelo est 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

ROYALTY PARTICIPATIONS S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2011103754/14.

(110117856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

S.I.P. Investments S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 57.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011103755/9.

(110117693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

S.I.P. Investments S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 57.856.

L'adresse du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est désormais la suivante:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103756/11.

(110117701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Sciplay (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 152.960.

Les comptes consolidés au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011103757/10.

(110117850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Sciplay International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 152.935.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011103758/10.

(110117849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Shipbuilding & Technology Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.983.

Par résolutions signées en date du 27 mai 2011, les associés ont décidé de renouveler le mandat de Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable, avec siège social au 1, Rue Pletzer, L-8080 Bertrange, Luxembourg en tant que réviseur d'entreprise agréé, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103759/14.

(110117987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Sintonia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 77.504.

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of July.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED

Mr. Valerio Bellamoli, residing in Luxembourg, acting as delegate (the "Delegate") duly appointed by the board of directors (the "Board of Directors") of "SINTONIA S.A." (the "Company"), a société anonyme, having its registered office at 1, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 77.504, incorporated under the name "Edizione Finance International S.A."

by deed of Me Joseph Elvinger, prenamed, on 31 July 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 74 of 1 February 2001. The articles of incorporation have been amended for the last time on 13 December 2010 by deed of Me Joseph Elvinger, prenamed, published in the Mémorial number 312 of 16 February 2011.

The Delegate, acting in his capacity of delegate of the Board of Directors, requested the notary to record as follows:

(I) The issued capital of the Company is set at one million two hundred thirty-nine thousand six hundred eighty-five Euro (EUR 1,239,685.-) represented by one million two hundred thirty-nine thousand six hundred eighty-five (1,239,685) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"), all of said shares being fully paid.

(II) Article 5 paragraphs 2 and 3 of the articles of association of the Company provide as follows:

"The authorised un-issued capital of the corporation is set at five hundred thirty-six thousand seven hundred and sixty-two Euro (EUR 536,762.-) represented by five hundred thirty-six thousand seven hundred and sixty-two (536,762) shares. The authorised and un-issued share capital and the authorisation to issue shares thereunder, for subscription in one or more tranches, has been granted with the right for exclusion of any pre-emptive subscription rights and is valid for a period starting on January 15, 2008 and ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders of the corporation held on January 15, 2008 in the Mémorial and it may be amended or renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these articles of association or, as the case may be, by the applicable Laws for any amendment of these articles of association.

The board of directors or delegate(s) duly appointed by the board of directors, may from time to time issue such shares within the authorised share capital in one or several successive tranches at such times and on such terms and conditions (including, but not limited to, the issue price, the existence and amount of a share premium, the form of payment (in cash or in kind)) as the board of directors or its delegate(s) shall resolve in accordance with the provisions and requirements of any Relevant Agreement."

(III) On the basis of the authority granted by the beforementioned article, the Board of Directors of the Company resolved, by a decision of 29 April 2011 (an extract of which shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities), to approve the issue of shares within the authorised share capital while suppressing the pre-emptive subscription rights of shareholders in connection with such issue.

The Board further resolved to grant full powers to, among others, the Delegate to take all the appropriate actions required or useful to implement the above resolution.

(IV) The Delegate resolved, by a decision dated 21 June 2011 (a copy of which shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities), to proceed within the authorised share capital to an increase of the issued capital without any pre-emptive subscription rights of twenty-six thousand three hundred and one Euro (EUR 26,301.-) against a contribution in cash of the same amount to the share capital, together with a contribution to the share premium account in the amount of ninety-two million six hundred five thousand eight hundred and twenty-one Euro (EUR 92,605,821.-), and consequently to issue twenty-six thousand three hundred and one (26,301) new shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Share Capital Increase").

(V) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased from one million two hundred thirty-nine thousand six hundred eighty-five Euro (EUR 1,239,685.-) to one million two hundred sixty-five thousand nine hundred and eighty-six Euro (EUR 1,265,986.-) represented by one million two hundred sixty-five thousand nine hundred and eighty-six (1,265,986) shares, by the issue of twenty-six thousand three hundred and one (26,301) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each. A total of ninety-two million six hundred five thousand eight hundred and twenty-one Euro (EUR 92,605,821.-) is being contributed to the share premium account. Evidence of the contribution has been shown to the undersigned notary.

(VI) The Delegate then requested the notary to record the Share Capital Increase and that as a result of such Share Capital Increase, the first two paragraphs of article 5 of the articles of association are amended so as to read as follows: "The issued corporate capital is set at one million two hundred and sixty-five thousand nine hundred and eighty-six Euro (EUR 1,265,986.-), represented by one million two hundred and sixty-five thousand nine hundred and eighty-six (1,265,986) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each fully paid up.

The authorised un-issued capital of the corporation is set at five hundred and ten thousand four hundred and sixty-one Euro (EUR 510,461.-) to be represented by five hundred and ten thousand four hundred and sixty-one (510,461) shares. The authorised and un-issued share capital and the authorisation to issue shares thereunder, for subscription in one or more tranches, has been granted with the right for exclusion of any pre-emptive subscription rights and is valid for a period starting on January 15, 2008 and ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders of the corporation held on January 15, 2008 in the Memorial and it may be amended or renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these articles of association or, as the case may be, by the applicable Laws for any amendment of these articles of association."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le douzième jour du mois de juillet,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU

M. Valerio Bellamoli, demeurant à Luxembourg, agissant en tant que délégué (le «Délégué») dûment nommé par le conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») de «SINTONIA S.A.» (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à 1, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.504, constituée sous la dénomination de «Edizione Finance International S.A.» suivant acte du Me Joseph Elvinger du 31 juillet 2000, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 74 du 1^{er} février 2001. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 13 décembre 2010 suivant acte du Me Joseph Elvinger, prénommé, publié au Mémorial numéro 312 du 16 février 2011.

Le Délégué, agissant en sa qualité de délégué du Conseil d'Administration de la Société a requis le notaire d'acter comme suit:

(I) Le capital émis de la Société est fixé à un million deux cent trente-neuf mille six cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 1.239.685,-) représenté par un million deux cent trente-neuf mille six cent quatre-vingt-cinq (1.239.685) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Actions»), toutes ces Actions étant entièrement libérées.

(II) Les alinéas 2 et 3 de l'article 5 des statuts de la Société prévoient ce qui suit:

«Le capital autorisé non émis de la société est fixé à cinq cent trente-six mille sept cent soixante-deux euros (EUR 536.762,-) représenté par cinq cent trente-six mille sept cent soixante-deux (536.762) actions. Le capital social autorisé et non émis, ainsi que l'autorisation d'émettre des actions dans ce cadre à souscrire en une ou plusieurs tranches, sont octroyés avec le droit d'exclure tout droit de préemption à la souscription. Cette autorisation est valable à compter du 15 janvier 2008 pendant cinq (5) ans après la date de publication au Mémorial du compte-rendu de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 15 janvier 2008; cette autorisation peut être amendée ou renouvelée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans le respect du quorum et des règles de majorité prévues par les présents statuts ou, le cas échéant, par les Lois en vigueur concernant l'amendement des présents statuts.

Le conseil d'administration ou le(s) délégué(s) dûment désigné(s) par le conseil d'administration peut (peuvent), de temps en temps, émettre de telles actions du capital social autorisé, en une ou plusieurs tranches successives, aux moments et selon les modalités (y compris, à titre non limitatif, le prix d'émission, l'existence et le montant d'une prime d'émission, la forme de paiement (en espèces ou en nature)) que le conseil d'administration ou son(s) délégué(s) décideront conformément aux dispositions et aux exigences de toute Convention Pertinente.»

(III) Sur base du pouvoir conféré à l'article précédemment cité, le Conseil d'Administration de la Société a décidé, par décision du 29 avril 2011 (dont un extrait restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement), d'approuver l'émission d'actions dans les limites du capital social autorisé tout en supprimant les droits de souscription préférentiels des actionnaires en relation avec cette émission.

Le Conseil a ensuite décidé de conférer tous les pouvoirs au Délégué, entre autres, afin de prendre toutes les mesures appropriées requises ou utiles pour mettre en œuvre la résolution ci-dessus.

(IV) Le Délégué a décidé, par décision datée du 21 juin 2011 (dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement), de procéder dans les limites du capital social autorisé à une augmentation du capital émis sans droit de souscription préférentiel de vingt-six mille trois cent un euros (EUR 26.301,-) en contrepartie d'un apport en numéraire du même montant au capital social, ainsi que d'un apport au compte prime d'émission d'un montant de quatre-vingt douze millions six cent cinq mille huit cent vingt-et-un euros (EUR 92.605.821,-) et d'émettre en conséquence vingt-six mille trois cent et une (26.301) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (l'«Augmentation du Capital Social»).

(V) En conséquence de ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté d'un montant d'un million deux cent trente-neuf mille six cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 1.239.685,-) à un montant d'un million deux cent soixante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-six euros (EUR 1.265.986,-) représenté par un million deux cent soixante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-six (1.265.986) actions, suite à une émission de vingt-six mille trois cent et une (26.301)

actions, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune. Un montant total de quatre-vingt douze millions six cent cinq mille huit cent vingt-et-un euros (EUR 92.605.821,-) est alloué au compte de la prime d'émission. La preuve de l'apport a été montrée au notaire soussigné.

(VI) Le Délégué a ensuite requis le notaire d'acter l'Augmentation du Capital Social et qu'en conséquence de cette Augmentation du Capital Social, les deux premiers paragraphes de l'article 5 des statuts sont modifiés pour avoir la teneur suivante:

«Le capital social émis est fixé à un million deux cent soixante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-six euros (EUR 1.265.986,-) représenté par un million deux cent soixante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-six (1.265.986) actions d'une valeur nominale égale à un euro (EUR 1,-), chacune étant entièrement libérée.

Le capital autorisé non émis de la société est fixé à cinq cent dix mille quatre cent soixante-et-un euros (EUR 510.461,-) et sera représenté par cinq cent dix mille quatre cent soixante-et-un (510.461) actions. Le capital social autorisé et non émis, ainsi que l'autorisation d'émettre des actions dans ce cadre à souscrire en une ou plusieurs tranches, sont octroyés avec le droit d'exclure tout droit de préemption à la souscription. Cette autorisation est valable à compter du 15 janvier 2008 pendant cinq (5) ans après la date de publication au Mémorial du compte-rendu de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 15 janvier 2008; cette autorisation peut être amendée ou renouvelée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans le respect du quorum et des règles de majorité prévues par les présents statuts ou, le cas échéant, par les Lois en vigueur concernant l'amendement des présents statuts.»

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de son augmentation de capital sont estimés à sept mille Euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: V. BELLAMOLI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 juillet 2011. Relation: LAC/2011/32235. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103780/158.

(110117918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Goodman Serpentine Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 140.428.

Société constituée en date du 5 mars 2008, selon acte dressé par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, relation LAC/2008/10035, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 872 du 9 avril 2008.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Serpentine Logistics (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011103524/16.

(110118402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Iona Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 102.900,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.118.

—
EXTRAIT

I/ Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 20 juin 2011 entre:

Iona Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro 154103,

Et,

Twist Beauty Packaging S.à r.l., une société en commandite par actions, organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro 152772,

que les deux (2) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune, ont été transférées de Iona Management S.à r.l., susnommée, à Twist Beauty Packaging S.à r.l., susnommée.

II/ Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 20 juin 2011 entre:

Neuheim Lux Group Holding V, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro 137498,

Et,

Twist Beauty Packaging S.à r.l., susnommée,

que les cent deux mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (102.898) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune, ont été transférées de Neuheim Lux Group Holding V, susnommée, à Twist Beauty Packaging S.à r.l., susnommée.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues par Twist Beauty Packaging S.à r.l., seul et unique associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 juillet 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011108792/38.

(110124533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Monter S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19-21, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 139.519.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dillingen, le 15.07.2011.

Pour Monter S.à r.l.

STLU Steuerberatungsgesellschaft mbH

Friedrich-Ebert-Straße 40 - 66763 Dillingen

Signature

Référence de publication: 2011104722/14.

(110118326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Paradis du Bébé Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9048 Ettelbruck, 2-4, rue Dr Herr.

R.C.S. Luxembourg B 147.103.

L'an deux mille onze, le vingt juillet.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1) Monsieur Paulo MARTINS (matr: 1970 05 22 337), salarié, né le 22 mai 1970 à Requiao (Portugal), demeurant à L-7766 Bissen, 36, route de Colmar,

2) Madame Nancy LOSKILL, commerçante, épouse de Monsieur Daniel TEIXEIRA, (matr: 1976 07 12 100) née le 12 juillet 1976 à Esch/Alzette, demeurant à L-7475 Schoos, 12, rue de Rollingen,

lesquels comparants actuellement seuls associés de la société à responsabilité limitée "Paradis du Bébé S.à r.l.", avec siège social à L-1221 Luxembourg, 233-242, rue de Beggen (matr: 2009 2417 396),

constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations à la page 71865 de l'année 2009,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 147.103,

lesquels comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société pour le fixer à L-9048 Ettelbruck, 2-4, rue Dr. Herr, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. (1^{er} phrase). «Le siège de la société est établi dans la commune d'Ettelbruck.»

Deuxième résolution

Les associés décident de n'exploiter pour le moment qu'un seul magasin au nouveau siège social.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Martins, Loskill, Probst.

Enregistré à Diekirch, le 20 juillet 2011. Relation: DIE/2011/7008. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur demande et aux fins de la publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 29 juillet 2011.

Référence de publication: 2011108941/38.

(110124832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Patron Lagdo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.452.

Il résulte d'un contrat de vente de parts sociales signé en date du 21 juillet 2011, que Patron Investments III S.à r.l. a cédé 500 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Keith M. Breslauer,

né le 6 mars 1966, en Californie, Etats Unis d'Amérique, ayant son adresse privée au Kent House, 8A Elm Tree Road, Londres NW8 9JX, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Patron Lagdo S.à r.l.

Référence de publication: 2011104409/14.

(110119739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.